

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU
FONDS DU PATRIMOINE DU
NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario Exercice clos le 31 mars 2020

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 26 juin 2020.

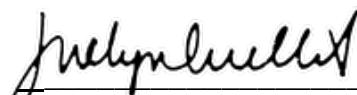
Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres ne sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice générale d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. Le rapport de la vérificatrice générale décrit la portée de l'examen effectué par la vérificatrice ainsi que l'opinion de cette dernière.



Melanie Muncaster
Directrice générale
SGFPNO



Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Contrôleur principal
SGFPNO



Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SGFPNO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2020

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

31 mars 2020, avec les chiffres comparatifs de 2019

(en milliers de dollars)	2020	2019
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 3)	204 259 \$	306 970 \$
Intérêts courus à recevoir	784	1 901
Prêts (Note 4)	28 750	36 416
Montant à recevoir de la province (Note 5)	75 000	–
	308 793	345 287
Passifs financiers		
Créditeurs et frais courus (Note 6)	12 449	10 959
Actifs financiers nets	296 344	334 328
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 7)	–	–
Excédent cumulé	296 344 \$	334 328 \$

Engagements (Note 9)

Événements importants – COVID-19 (Note 12)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Coprésident

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2020, avec les chiffres comparatifs de 2019

(en milliers de dollars)	Budget 2020	2020	2019
Produits :			
Subvention de la province de l'Ontario	75 000 \$	75 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 876	5 375	5 775
Intérêts sur les prêts à recevoir	1 787	1 764	2 245
Recouvrements	–	1 545	1 775
	80 663	83 684	109 795
Charges :			
Apports conditionnels	98 677	112 019	105 866
Pertes de crédit (Note 4)	2 858	3 637	451
Frais d'administration (Note 8)	8 730	6 012	6 093
	110 265	121 668	112 410
Insuffisance de l'exercice	(29 602) \$	(37 984) \$	(2 615) \$
Excédent cumulé, au début de l'exercice		334 328	336 943
Excédent cumulé, à la fin de l'exercice		296 344 \$	334 328 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 mars 2020, avec les chiffres comparatifs de 2019

(en milliers de dollars)	Budget 2020	2020	2019
Insuffisance de l'exercice	(29 602) \$	(37 984) \$	(2 615) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	2
(Diminution) des actifs financiers nets	(29 602)	(37 984)	(2 613)
Actifs financiers nets, au début de l'exercice		334 328	336 941
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice		296 344 \$	334 328 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020, avec les chiffres comparatifs de 2019

(en milliers de dollars)	2020	2019
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
De la province pour		
les activités de prêt et d'aide financière	– \$	100 000 \$
Intérêts reçus sur les prêts à recevoir	1 785	2 204
Intérêts reçus sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	6 430	5 194
Recouvrements	260	2
	<u>8 475</u>	<u>107 400</u>
Sorties de fonds :		
Apports conditionnels	(111 044)	(98 878)
Frais d'administration	(5 498)	(6 464)
	<u>(116 542)</u>	<u>(105 342)</u>
Flux de trésorerie provenant des (appliqués aux) activités de fonctionnement	<u>(108 067)</u>	<u>2 058</u>
Activités d'investissement :		
Décaissements de prêts	(6 215)	(10 893)
Remboursements de prêts	11 571	16 588
Rentrées de fonds provenant des opérations d'investissement	<u>5 356</u>	<u>5 695</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(102 711)	7 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	306 970	299 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	204 259 \$	306 970 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital social, le 1^{er} juin 1988 en vertu de la Loi sur le Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario. Le but de la Société est de promouvoir l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique dans le nord de l'Ontario en fournissant une aide financière au moyen d'apports conditionnels, de prêts-subventions et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) .

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du nord de l'Ontario pour créer des emplois et consolider l'économie de la région du nord. La Société offre les cinq programmes ciblés suivants : Programme stratégique d'infrastructure économique, Programme de renforcement des capacités des collectivités du nord, Programme d'innovation pour le nord, Programme des débouchés commerciaux pour le nord et Programme de stages dans le nord de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont présentées ci-dessous :

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'intention des entités déclarantes provinciales conformément aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de Comptables professionnels agréés du Canada.

b) Comptabilisation des produits - Transfert de financement du gouvernement provincial

La province de l'Ontario contribue au fonds en fournissant du capital pour les activités de prêts et d'aide financière de la Société.

Les transferts du gouvernement provincial sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions imposées par le gouvernement donnent lieu à une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme produits reportés quand ces conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés dans l'état des résultats à mesure que les passifs sont réglés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie consiste principalement en des fonds déposés auprès de banques à charte et de placements à court terme déposés auprès de l'Office ontarien de financement, une partie liée.

d) Instruments financiers

La Société comptabilise initialement l'évaluation de la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts à recevoir, les créditeurs et les frais courus au coût. Ces derniers sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Le cas échéant, les pertes de valeur sur des actifs financiers sont constatées dans l'état des résultats.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition ou à l'amélioration de l'actif.

Le coût, moins la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit :

	Années
Automobile	7

f) Comptabilisation des produits – Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sur les prêts à recevoir sont comptabilisés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les produits d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou de l'intérêt n'est plus raisonnablement assuré.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

g) Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont comptabilisés au coût moins toute provision pour perte. Les provisions pour perte sont utilisées pour refléter la recouvrabilité et le risque de perte; par conséquent, les prêts à recevoir sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette recouvrable.

Les variations dans l'évaluation des provisions pour perte sont prises en compte dans l'état des résultats à titre de charge pour perte de crédit. Les provisions pour perte consistent en des prêts spécifiques et en une provision générale pour le reste des prêts et elles sont déduites des prêts à recevoir. La provision générale est fondée sur l'expérience historique des prêts en règle ainsi que sur l'information pertinente courante à laquelle la direction a accès. Après la comptabilisation initiale, les provisions pour perte peuvent être réduites si le recouvrement des prêts est ultérieurement évalué comme étant probable.

Les facteurs utilisés pour estimer la perte de valeur comprennent, sans s'y limiter, les suivants :

- Expérience de recouvrement
- Rendement financier de l'emprunteur
- Réussite du projet
- Conditions économiques
- Report de remboursement ou restructuration

Selon l'évaluation individuelle de chaque prêt, le prêt n'est pas considéré comme une perte de valeur si le recouvrement des soldes non réglés est jugé comme en règle. Une provision pour perte de crédit est appliquée à ces soldes pour diminuer davantage l'exposition au risque de la Société. La provision générale est fondée sur l'expérience historique des prêts en règle ainsi que sur l'information pertinente courante à laquelle la direction a accès.

Les montants des prêts radiés et réduits au cours de l'exercice sont passés en charges dans les pertes de crédit à l'état des résultats. Les montants reçus ou recouverts pendant l'exercice sur les prêts consentis au cours de l'exercice précédent sont comptabilisés comme recouvrements à l'état des résultats.

h) Apports conditionnels et prêts-subventions

Lorsque l'organisation est le cédant, les transferts du gouvernement sont passés en charges dans l'état des résultats quand ils sont autorisés et quand tous les critères d'admissibilité sont respectés par le bénéficiaire.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite) :

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La pandémie de coronavirus (COVID-19) est venue alourdir l'évaluation de l'incertitude de la Société en raison de la disponibilité moindre d'informations permettant d'établir les hypothèses importantes en ce qui a trait aux estimations importantes par rapport aux estimations présentées au 31 mars 2019. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes de crédit et les escomptes sur prêt qui tiennent compte de l'historique de remboursement, la solvabilité et le risque du secteur d'activité de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit (Note 4), est assujettie à l'évaluation de l'incertitude en raison du risque de crédit découlant de la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La Loi sur le Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario limite les placements dans des titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et toute banque canadienne de l'annexe I ou de l'annexe II, ainsi que tout autre investissement autorisé par le lieutenant gouverneur en conseil. La Société, par le truchement d'une convention de gestion de placements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit l'excédent des fonds dans des titres, comme le permet la Loi.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Trésorerie	97 896 \$	101 460 \$
Équivalents de trésorerie	106 363	205 510
	204 259 \$	306 970 \$

Les équivalents de trésorerie se composent de bons du Trésor (venant à échéance dans les 365 jours) qui ont généré un rendement moyen de 1,75 % (2019 - 2,10 %). Tous les bons du Trésor sont rachetables à vue.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

4. Prêts à recevoir :

Le but de la Société est de promouvoir l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique dans le nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts à recevoir comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit et les escomptes sur prêt. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels les remboursements n'ont pas été faits ou qui ont fait l'objet d'une restructuration.

2020 (en milliers de dollars)			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	45 552 \$	10 894 \$	56 446 \$
Provision pour pertes de crédit	(16 906)	(10 660)	(27 566)
Escomptes sur prêt	(130)	–	(130)
Solde net des prêts	28 516 \$	234 \$	28 750 \$

2019 (en milliers de dollars)			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	51 543 \$	11 978 \$	63 521 \$
Provision pour pertes de crédit	(15 543)	(11 372)	(26 915)
Escomptes sur prêt	(190)	–	(190)
Solde net des prêts	35 810 \$	606 \$	36 416 \$

En règle générale, les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 7,5 % et sont entièrement remboursables sur une période allant de 3 ans à 20 ans à compter de la date de décaissement.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

4. Prêts à recevoir (suite) :

Le risque calculé et évalué permet de déterminer la garantie exigée, déterminée sur une base individuelle. Une garantie est exigée pour les prêts approuvés d'une valeur supérieure de 100 000 \$.

Une évaluation a été réalisée relativement à la recouvrabilité de tous les prêts en raison des conséquences économiques découlant de la COVID-19. Une provision a été fournie pour les prêts qui ont été définis comme présentant un risque de recouvrabilité supérieur, car le secteur a été directement touché par les fermetures décrétées par le gouvernement de l'Ontario en raison de l'urgence sanitaire ou lorsqu'une demande spécifique d'allègement a été formulée auprès de la Société. Par conséquent, il y a eu une augmentation de 2 185 000 \$ de la provision pour les prêts en règle au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Les variations de la provision pour pertes de crédit s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde, au début de l'exercice	26 915 \$	29 792 \$
Prêts radiés au cours de l'exercice	1 719	1 555
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	3 655	451
Recouvrement de la provision de l'exercice précédent	(1 285)	(1 773)
Solde, à la fin de l'exercice	27 566 \$	26 915 \$

Les pertes de crédit indiquées dans l'état des résultats s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Prêts radiés au cours de l'exercice	1 719 \$	1 555 \$
Moins : les montants fournis pour les exercices précédents	(1 719)	(1 555)
Pertes de crédit	—	—
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	3 655	451
Ajustement de l'escompte	(18)	—
Augmentation (diminution) nette de la provision pour pertes de crédit	3 637	451
Pertes de crédit	(3 637) \$	451 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

4. Prêts à recevoir (suite) :

La variation du solde des escomptes sur prêt s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde, au début de l'exercice	190 \$	236 \$
Montant total des escomptes sur prêt radiés	(18)	—
Montant amorti d'intérêt sur les prêts à recevoir	(42)	(46)
Solde, à la fin de l'exercice	130 \$	190 \$

5. Montant à recevoir de la province :

Les autres soldes à recevoir sont les paiements de transfert dus à la Société par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines lorsque les conditions pour l'admissibilité au financement sont respectées par la Société et que les soldes de trésorerie de la Société l'exigent.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Solde, au début de l'exercice	— \$	— \$
Ventilation des paiements de transfert approuvés	75 000	100 000
Montants reçus	—	(100 000)
Solde, à la fin de l'exercice	75 000 \$	— \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

6. Crédoiteurs et frais courus :

Les crédoiteurs et frais courus renvoient largement aux transactions commerciales normales avec les bénéficiaires sous réserve des accords de subvention conditionnels et des soldes intersociétés entre le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et la Société. Les sommes à payer sont dues au premier trimestre de l'exercice financier suivant.

(en milliers de dollars)	2020	2019
Avances du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines	1 160 \$	– \$
Frais courus	11 288	10 313
Total	12 449 \$	10 959 \$

7. Immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût		
À l'ouverture	26 \$	26 \$
Ajouts	–	–
Clôture	26	26
Amortissement cumulé :		
Ouverture	26	24
Amortissement	–	2
Clôture	26	26
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice	– \$	– \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

8. Charges administratives :

Les charges administratives de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget 2020	2020	2019
Salaires et avantages sociaux	2 474 \$	2 254 \$	2 126 \$
Transport et communications	355	62	108
Services	2 351	1 317	1 419
Honoraires de gestion	3 000	32 000	32 000
Marketing	500	1	327
Fournitures et équipement	50	11	23
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	-	2
	8 730 \$	6 012 \$	6 093 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et du Régime du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et des autres avantages autres que de régime de retraite après le départ à la retraite offerts aux employés admissibles sont payés par la province et ne sont pas inclus dans ces états financiers.

9. Engagements :

Les fonds engagés, mais non décaissés au 31 mars 2020, car les critères d'admissibilité ne sont pas encore remplis par les bénéficiaires, s'élevaient à 220 984 697 \$ (2019 - 247 311 930 \$).

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

10. Instruments financiers :

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Société sont exposés sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie d'un instrument financier puisse manquer à une obligation ou à un engagement qui a été conclu. La Société est exposée à un risque de crédit associé à ses prêts à recevoir. Elle consent du crédit à ses clients du portefeuille de prêts dans le cours normal des activités. Pour atténuer ce risque, la Société sélectionne les demandeurs de prêt, enregistre les garanties sur les prêts et maintient des provisions pour les pertes de crédit conditionnelles. La Société est également exposée à un risque de crédit lié aux autres montants à recevoir de la province par l'entremise du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines. Cependant, ce risque est jugé faible, car le solde est dû par la province. Le risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable des prêts à recevoir et des autres soldes à recevoir. Se reporter aux Notes 4 et 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. La Société est exposée à un risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses frais courus. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car la trésorerie et équivalents de trésorerie est supérieure aux engagements à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant l'encaisse et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et frais courus sont dus au premier trimestre de l'exercice financier suivant. Se reporter à la Note 6 pour obtenir de plus amples renseignements.

c) Risque de marché

Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Société n'a pas effectué de transactions exprimées en devises. Les prêts à recevoir de la Société portent intérêt à taux fixes. Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les bons du Trésor dont la valeur de marché se rapproche du coût; par conséquent, l'exposition de la Société au risque de marché est faible.

Ni l'exposition de la Société au risque de liquidité ou au risque de marché, ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ce risque n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent. L'exposition au risque de crédit de la Société a augmenté en raison de l'incidence de la COVID-19 sur ses prêts à recevoir, comme l'indique la Note 4.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2020

11. Opérations entre apparentés :

Les charges administratives, hormis l'amortissement et les frais bancaires, présentées à la Note 8, sont fournies par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et sont facturées au coût.

Les créiteurs et frais courus comprennent les montants dus par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines à la fin de l'exercice financier en ce qui a trait aux charges administratives (Note 6).

Les montants à recevoir de la province comprennent les montants dus à la Société par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines à la fin de l'exercice (Note 5).

Les équivalents de trésorerie sont administrés au nom de la Société par l'Office ontarien de financement en vertu de la convention de gestion de placements (Note 3).

L'état des résultats comprend des apports conditionnels de 8 410 080 \$ (2019 - 13 794 663 \$) remis par d'autres organismes du gouvernement provincial qui sont compris dans le périmètre comptable du gouvernement de la province de l'Ontario.

12. Événements importants – COVID-19 :

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré la pandémie du coronavirus (COVID-19). À la fin de l'exercice, la COVID-19 a engendré des répercussions importantes au Canada et à l'échelle mondiale. En raison de la pandémie et des conséquences directes de celle-ci sur les clients de la Société, un programme temporaire de report de prêts et d'allègement des intérêts a été mis en place pour tous les bénéficiaires de prêt, et ce, afin d'atténuer les répercussions de la crise financière sur les clients. La direction prévoit un recul temporaire des revenus d'intérêts au début du nouvel exercice en raison de ce report.

La direction surveille de près l'incidence de la crise sur sa situation financière, sa liquidité, ses opérations et sa main-d'œuvre. Pour l'instant, on ne connaît pas toutes les conséquences potentielles de la COVID-19 sur l'organisation. Bien qu'on s'attende à ce que la perturbation causée par le virus soit temporaire, compte tenu de la nature dynamique des circonstances, la durée de la perturbation des activités et les répercussions financières connexes ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable pour l'heure.